SEUILS DES ACCORDS COMMERCIAUX EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS POUR 2022¹ Groupe de pratique Approvisionnement de Fasken

FASKEN

	Accords de libre-échange nationaux ²			Accords de libre-échange internationaux		
	ALEC	ACCQO	NWPTA	AECG/ ACC Canada– Royaume-Uni	OMC-APG	PTPGP
Gouvernement central	Marchandises : 30 300 \$			Marchandises : 238 400 \$	Marchandises : 238 400 \$	Marchandises : 238 400 \$
	Services : 121 200 \$	S.O.	s.o.	Services : 238 400 \$	Services : 238 400 \$	Services : 238 400 \$
	Services de construction : 121 200 \$			Services de construction : 9 100 000 \$	Services de construction : 9 100 000 \$	Services de construction : 9 100 000 \$
Autres entités (fédérales)	Marchandises : 30 300 \$			Section A : Marchandises : 651 000 \$	Marchandises : 651 000 \$	Marchandises : 651 000 \$
	Services : 121 200 \$	s.o.	s.o.	Services : 651 000 \$	Services : 651 000 \$	Services : 651 000 \$
	Services de construction : 121 200 \$			Services de construction : 9 100 000 \$	Services de construction : 9 100 000 \$	Services de construction : 9 100 000 \$
Gouvernements sous-centraux ³	Marchandises : 30 300 \$	Marchandises : 25 000 \$	Marchandises : 10 000 \$	Marchandises : 366 800 \$	Marchandises : 651 000 \$	Marchandises : 651 000 \$
	Services : 121 200 \$	Services : 100 000 \$	Services : 75 000 \$	Services : 366 800 \$	Services : 651 000 \$	Services : 651 000 \$
	Services de construction : 121 200 \$	Services de construction : 100 000 \$	Services de construction : 100 000 \$	Services de construction : 9 100 000 \$	Services de construction : 9 100 000 \$	Services de construction : 9 100 000 \$

¹ Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Marcia Mills (mmills@fasken.com).

² ACCQO – Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario; NWPTA – New West Partnership Agreement.

³ Ministères, agences, offices, bureaux, conseils, comités, commissions et organismes publics similaires.



SEUILS DES ACCORDS COMMERCIAUX EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS POUR 20221

FASKEN

Groupe de pratique Approvisionnement de Fasken

	Accords de libre-échange nationaux ²			Accords de libre-échange internationaux		
	ALEC	ACCQO	NWPTA	AECG/ ACC Canada– Royaume-Uni	OMC-APG	PTPGP
Autres entités des gouvernements sous- centraux ⁴	Marchandises: 605 600 \$ Services: 605 600 \$ Services de construction: 6 056 100 \$	Marchandises: 500 000 \$ Services: 500 000 \$ Services de construction: 5 000 000 \$	Marchandises: 25 000 \$ Services: 100 000 \$ Services de construction: 100 000 \$	Marchandises: 651 000 \$ Services: 651 000 \$ Services de construction: 9 100 000 \$	S.O.	S.O.
MESSS ⁵	Marchandises: 121 200 \$ Services: 121 200 \$ Services de construction: 302 900 \$	Marchandises: 100 000 \$ Services: 100 000 \$ Services de construction: 100 000 \$	Marchandises: 75 000 \$ Services: 75 000 \$ Services de construction: 200 000 \$	Marchandises: 366 800 \$ Services: 366 800 \$ Services de construction: 9 100 000 \$	S.O.	s.o.
Section B ⁶ (AECG/ACC Canada– Royaume-Uni uniquement)	S.O.	s.o.	s.o.	Section B Marchandises: 733 600 \$ Services: 733 600 \$ Services de construction: 9 100 000 \$	S.O.	s.o.

⁴ Les sociétés d'État, entreprises commerciales appartenant au gouvernement et autres entités détenues ou contrôlées par une partie.

⁵ Les administrations régionales, locales, de district ou d'autres formes d'administration municipale, les conseils scolaires, les entités universitaires, de santé et de services sociaux financés par l'État.

⁶ Fourniture d'installations aéroportuaires ou d'autres installations terminales à des transporteurs aériens; mise à disposition ou exploitation de réseaux fournissant un service au public dans le domaine du transport par chemin de fer, par systèmes automatisés, par tramway, par trolleybus, par autobus ou par téléphérique; fourniture d'installations portuaires maritimes ou intérieures ou d'autres installations terminales à des transporteurs maritimes ou fluviaux; mise à disposition ou exploitation de réseaux fixes destinés à fournir au public un service dans le domaine de la production, du transport ou de la distribution d'électricité, ou alimentation en électricité de ces réseaux; mise à disposition ou exploitation de réseaux fixes destinés à fournir au public un service dans le domaine de la production, du transport ou de la distribution de gaz ou de chaleur, ou alimentation en gaz ou en chaleur de ces réseaux.